



Communiqué de presse

Le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque confirment leur coopération en faveur de langue basque en signant un nouveau cadre de collaboration jusqu'à 2022

- **Le Département de la Culture et de la Politique Linguistique destinera 400.000 euros au financement d'initiatives en faveur de la promotion de l'utilisation de la langue basque en Pays Basque de France.**

Bayonne, 29/03/2017

Le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque ont signé ce jour un nouveau cadre de collaboration pour la période 2017-2022 par lequel les deux institutions cherchent à renforcer leur coopération pour promouvoir la connaissance, l'utilisation et la présence de la langue basque. Au-delà des lignes stratégiques de l'accord et en témoignage de son engagement, le Gouvernement basque apportera une contribution financière pour soutenir l'action des différents acteurs privés en faveur de la langue basque, dont le montant s'élèvera, comme l'an passé, à 400.000 euros. Le Ministre de la Culture et de la Politique Linguistique, Bingen Zupiria, a participé à la présentation de l'accord et souligné l'importance de la collaboration entre les territoires où est parlée la langue basque.

Le ministre de la Culture et de la Politique Linguistique était aussi accompagné, en tant que représentante du Gouvernement basque, de la Vice-ministre à la Politique Linguistique, Miren Dobaran. L'Office Public de la Langue Basque était quant à lui représenté par son président, Mathieu Bergé, et sa directrice, Bernadette Soulé. Tous ont insisté sur l'importance de l'accord-cadre mis en place il y a 10 ans, qui constitue un actif fondamental dans la promotion de langue basque au nord de la Bidassoa et définit les objectifs et les critères généraux de la collaboration, les activités communes à mettre en œuvre et leurs mesures de suivi.

Comme le mentionne la convention de collaboration, le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque ratifient leur volonté de développer une coopération transfrontalière en matière de politique linguistique en faveur de l'euskera. Les deux signataires déclarent aussi que cette coopération dans le domaine linguistique sera mise en place en tenant compte du cadre légal et des spécificités juridiques de chaque territoire et manifestent leur volonté d'agir en respectant les différences et les particularités de chaque entité. Selon les mots du ministre Zupiria, « les piliers de l'accord sont le respect mutuel, la confiance totale et la volonté de continuer à travailler ensemble ».



Concernant la mise en œuvre d'activités communes par les deux institutions, le Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque ont défini quatre objectifs : la transmission de la langue basque, la présence et l'utilisation de la langue basque, la qualité de la langue et la motivation à l'égard de la langue basque. Pour mieux connaître l'évolution sociolinguistique de la langue basque et vérifier l'atteinte des objectifs fixés, plusieurs lignes de recherche seront encouragées et ciblées, entre autres la réalisation d'une enquête sociolinguistique du Pays basque, la définition d'indicateurs pour mesurer la présence et l'utilisation de la langue basque et l'échange d'information sur ces questions.

L'accord sera en vigueur entre 2017 et 2022 et pour garantir sa bonne fin, un Comité de Suivi sera nommé par le Vice-ministère à la Politique Linguistique et l'Office Public de la Langue Basque.

Subvention

En référence à l'accord de collaboration, qui constitue le cadre de référence principal, une annexe de coopération sera signée chaque année par les deux parties. Ce document définira, entre autres questions, les financements mobilisés pour atteindre les objectifs définis. Ainsi, sera créé un fonds de coopération qui réunira les contributions financières des deux parties et qui sera géré par l'Office Public de la Langue Basque. L'Office sera également responsable de l'appel à projets destiné aux porteurs de projets qui travaillent en faveur de la langue basque et garantira dans ce processus l'appui et la présence du Gouvernement basque.

Cette année, le Gouvernement basque destinera 400.000 euros au fonds commun de soutien aux acteurs privés qui travaillent pour la langue basque, soit la même somme que l'an passé. Comme la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque est encore récente et qu'elle entraînera des modifications dans la structure et la gestion de l'Office Public de la Langue Basque, le montant de la contribution par l'Office Public de la Langue Basque n'est pas encore défini. À titre indicatif, cette contribution s'est élevée l'an passé à 1.330.000 euros, ce qui illustre l'importance du financement mobilisé au travers de l'annexe annuelle, pour appuyer les associations, les projets et les initiatives en faveur de la langue basque.

Une trajectoire de dix ans

Malgré des antécédents bien différents, c'est en 2007, concrètement le 7 février, qu'est signée pour la première fois une convention de collaboration en matière linguistique entre le Vice-ministère à la Politique Linguistique du Gouvernement basque et l'Office Public de la Langue Basque, qui restera en vigueur jusqu'à 2010. L'évaluation positive de cette collaboration amènera les deux institutions à renouveler le 31 janvier 2011 leur accord en matière de politique linguistique pour une nouvelle période de 2011 à 2016. Aujourd'hui, le bilan très positif conduit au renouvellement de la collaboration.



«Le Gouvernement basque souhaite continuer à collaborer pour renforcer la présence de la langue basque au Pays basque nord. Pour garantir l'avenir de la langue basque au nord de la Bidassoa, il est nécessaire de continuer à diffuser son utilisation dans le secteur public et dans le secteur privé, dans la sphère domestique, dans la rue et dans toute la société. Un effort que nous serons toujours disposés à appuyer », a déclaré le ministre Zupiria.